

# COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

<b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal</b>											34/2015		
Total membres	23	Exercice	23	Convoc	16/06	Prés.	15	Abs	8	Proc.	3	Votants	18

Par suite d'une convocation en date du seize juin deux mille quinze, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) le vingt-trois juin deux mille quinze à vingt heures trente, sous la présidence de Pierre GARCIA, Premier Adjoint, Délégué aux Finances.

**Présents** : QUILLIEN Nicole, GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, DILLON Valérie, CATALA Fabien, SARRAIL Claudine, CIBIEL Christian, ROUGÉ Pierre, ESCANDE Jacques, VIDAL Candy, SAINT MARTIN Jean, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Absents excusés** : JOLIBERT Marie-Christine, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, MARIEIRO Fabienne, BOURDONCLE Stéphane, BIARD Ludovic.

**Procurations** : JOLIBERT Marie-Christine à DILLON Valérie, ANGLADE Jordane à CATALA Fabien, BIARD Ludovic à QUILLIEN Nicole.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame VIDAL Candy est désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

## Objet : Décision modificative n° 1 – budget communal

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits sur des opérations et propose la décision modificative n° 1 ci-dessous, établie par la Commission des Finances réunie en séance le 19 juin 2015.

### Décision Modificative N°1 Modifiée suite à la commission des finances du 19-06-15

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
61524	0,00	5 500,00	5 500,00
6156	30 000,00	600,00	30 600,00
6226	20 000,00	2 700,00	22 700,00
023	0,00	0,00	

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
74718	0,00	5 600,00	5 600,00
7473	11 600,00	3 200,00	14 800,00
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00

TOTAL DM1    8 800,00 €

TOTAL DM1    8 800,00 €

INVESTISSEMENT DEPENSES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
2031-OP88	10 000,00	-3 500,00	6 500,00
2031-OP89	15 000,00	900,00	15 900,00
2158-OP44	69 255,60	2 600,00	71 855,60
2313-OP82	20 000,00	700,00	20 700,00
2313-OP55	737 840,00	7 000,00	744 840,00

INVESTISSEMENT RECETTES			
Article	PREVU BP	DM1	BP RECTIFIE
1323-OP44	1 935,00	700,00	2 635,00
1323	190 906,60	7 000,00	197 906,60
	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00
021	0,00	0,00	0,00

TOTAL DM1    7 700,00 €

TOTAL DM1    7 700,00 €

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de sa Présidente, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** la décision modificative n° 1, telle que présentée par Madame le Maire,
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget,
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.



Pour extrait certifié conforme  
Le Maire  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

Nicole QUILLIEN  
**Pierre GARCIA**

